Mairie de Mérindol - Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt

**Cahier des Clauses Particulières**

Marché passé selon la procédure adaptée
Article L. 2123-1 du code de la commande publique

**Objet du marché** : **Maîtrise d'œuvre études - Réparations d'Ouvrages d'Art**

Date limite de réception des offres : 16 septembre 2019 à 12h00

SERVICE GESTIONNAIRE :
Secrétariat général

# DISPOSITIONS TECHNIQUES

## ARTICLE 1 : Pont des Malans commune de Mérindol

1.1 - Description de l'ouvrage

Pont datant de 1874, en ouvrage de maçonnerie, desservant une ancienne route départementale fermé au public pour effondrement, unique voie publique desservant le hameau situé juste après le pont.

***Voir FICHE SIGNALETIQUE***

***La dernière visite IQOA de juillet 2019, la synthèse du rapport d'inspection est en pièce jointe.***
***L'ouvrage est classé 3US suivant la classification IQOA.***

1.2 - Consistance des travaux à réaliser

***Réparation de l'ouvrage afin de lui redonner son niveau de service initial ou son remplacement***

***Le projet doit prendre les charges d'exploitation suivantes: charges de trafic LM1 et LM2 de l'Eurocode 1 partie 2 ;***

1.3 - Consistance des études

**Avant-projet de réparation ou de remplacement**

2 familles de solutions seront étudiées: réparation de l'ouvrage existant ou son remplacement par cadre BA, buse métallique, ouvrage coulé en place…

Pour chaque solution étudiée l'avant- projet comprendra :
- une notice explicative : description générale de l'ouvrage et des désordres constatés,
- une notice explicative des réparations ou remplacement projetés et justifications,
- une analyse d'éventuelles variantes techniques,
- le recalcul de la structure existante et la vérification de la capacité portante,
- le plan de situation,
- les plans de l'ouvrage existants,
- les plans du projet de réparation ou de remplacement,
- le profil en travers type, les profils en travers et le profil en long,
- l'estimation sommaire des différentes solutions, une analyse multicritères avantages/inconvénients de chaque solution proposée

**Projet de réparation ou de remplacement**

Après validation et choix de l'avant-projet retenu par le maitre d'ouvrage réparation ou remplacement, il comprendra :

- le rapport de présentation (géométrie, structure, équipements, hydrauliques, ouvrages, etc.),
- le plan de situation,
- le plan des lieux avant travaux,
- les plans des travaux : ensemble, implantation, coffrage et réparations,
- le profil en long,
- les profils en travers,
- le cahier des détails,
- l'avant métré précis,
- l'estimation des travaux.

Le projet comprendra également :

- un sous-dossier réseaux,
- un sous-dossier qualité définissant les exigences en matière de contrôle interne et externe,
- un sous-dossier qualité des matériaux et modalités de mise en œuvre,
- un sous-dossier planning prévisionnel et phasage.

**Elaboration et rédaction des dossiers réglementaires** ***(si nécessaire)***

Selon la nature de l'intervention à réaliser, des enjeux écologiques ou paysagers attachés au site concerné et de l'importance des impacts générés, la réalisation des travaux est potentiellement soumise à différentes procédures réglementaires (loi sur l'eau, dossier d'incidences Natura 2000, protection des sites et des paysages…). Il conviendra donc au préalable de bien identifier ces aspects et de valider auprès des services instructeurs les procédures associées et le contenu des documents à fournir.
Le prestataire aura la charge de l'élaboration et de la rédaction des dossiers réglementaires ainsi que du suivi de la procédure (dépôt, correction et ajout, réponses et argumentaire aux éventuelles observations).

**ACT**

Cet élément de mission est réduit à la constitution du DCE
Le DCE, après validation du projet par le maître d'ouvrage, comprendra :

- les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises : CCTP, BPU, DE, Avant Métré, dossiers de plans,
- les pièces administratives : RC, AE et CCAP
- le dossier définitif remis en 2 exemplaires papiers, 1 exemplaire intégral sera également fourni sous format informatique compatible avec les logiciels du maître d'ouvrage : WORD, EXCEL, AUTOCAD, PDF.

**Assistance études en phase travaux**

Les études d'exécution sont à la charge des entreprises titulaires du marché de travaux.

L'assistance étude en phase travaux comprend les prestations permettant d'assurer au maître de l'ouvrage que les documents établis par les entreprises respectent les dispositions du projet. Elle comprend notamment :

- l'examen de conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faite par l'entreprise
- la vérification et l'observation des notes de calcul et des plans d'exécution produits par les entreprises jusqu'à leur validation et leur proposition au VISA du maitre d'œuvre travaux
- l'élaboration de solutions techniques en cas de problèmes ponctuels rencontrés en phase de chantier.

1.4 - Modalités d'exécution et déroulement de la mission

Le maître d'œuvre devra se conformer, pour l'exécution des études, aux directives et spécifications qui lui sont imposées par le maître de l'ouvrage.

En particulier, le maître d'œuvre études se conformera aux directives et spécifications suivantes :

- l'instruction relative à l'Aménagement des Routes Principales (SETRA),
- les catalogues des structures types de chaussées neuves - Edition 1998,
- le guide pour la réalisation de terrassements routiers - SETRA - LCPC (GTR 92),
- note d'information du SETRA,
- fascicules 56, 61, 62, 63, 64, 65, 67 et 68 du CCTG,
- les règlements applicables de calcul de structure.

1.5 - Documents

Documents fournis par le maître de l'ouvrage ou à la disposition du maître d'œuvre pour les études :

- plan cadastral
- visite IQOA juillet 2019
- photos
- L'étude géotechnique si nécessaire s'effectuera à la demande

Conditions de remise des documents à fournir à l'issue des études.
Un dossier provisoire minute pour l'Avant-Projet et le Projet sera remis pour observations.
Les documents définitifs seront remis à la fin de chaque mission après vérification et approbation d'un dossier provisoire.

1.6 - Réunions de travail

Les études feront l'objet de réunions de travail dans les bureaux de la Mairie de MERINDOL
Elles comprennent au minimum 4 réunions ***:***

- une 1ère réunion sur site au démarrage de l'étude,
- une 2ème réunion pour la présentation en vue de la mise au point définitive du Projet,
- une 3ème réunion pour la présentation définitive du Projet,
- une 4ème réunion pour l'assistance études en phase travaux.

**Signature et cachet du candidat**